



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX**

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

## QUESTIONNAIRE AUX CANDIDAT(E)S AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Depuis plus de 50 ans, l'ASPONA intervient auprès des administrations ou de la justice, et mobilise ses adhérents face à la dégradation de certains sites, pour la protection de la nature et de la biodiversité terrestre et marine, les mobilités douces, la réduction du bruit, la qualité de l'eau et de l'air, etc.

Comme elle l'a fait en 2014 et 2020 (<http://aspona.org/Elections2020.htm>), elle interroge ce printemps les candidat(e)s aux élections municipales dans les 9 communes qu'elle suit : *Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Sospel, La Turbie* pour connaître leurs projets. Elle publiera toutes les réponses reçues sur son site. A toutes fins utiles, elle a déjà collecté des données statistiques comparables (INSEE) sur certaines évolutions depuis 2011 (<http://aspona.org/Elections2026.htm>).

**Prénom et nom : Sandra PAIRE**

**Commune : MENTON**

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

1 – Limitier le réchauffement climatique en zone urbaine et supprimer les puits de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...) ainsi que réduire les pollutions lumineuses (bord de mer) ?

*Si nous sommes élus, la lutte contre le réchauffement climatique en zone urbaine passera avant tout par des actions concrètes et locales, qui amélioreront directement la qualité de vie des Mentonnais.*

*Notre programme prévoit la création de plusieurs îlots de fraîcheur dans toute la ville, aussi bien dans l'espace public que dans les écoles, afin de réduire les effets des fortes chaleurs et adapter Menton aux nouveaux défis climatiques.*

*Nous transformerons également l'espace Rondelli en poumon vert, un espace végétalisé qui contribuera à rafraîchir la ville tout en offrant un nouveau lieu de respiration aux habitants.*

*La végétalisation sera une priorité : 2 000 arbres seront plantés durant le mandat. Un chiffre réaliste mais ambitieux : c'est l'équivalent d'un arbre planté par jour au cours des 6 prochaines années.*

*Nous engagerons aussi une transformation progressive des cours d'écoles, pour les désimperméabiliser, les végétaliser et les rendre plus adaptées aux fortes températures.*

*Enfin, un grand plan de modernisation de l'éclairage public sera mis en œuvre afin de réduire la consommation énergétique de la ville tout en limitant la pollution lumineuse.*

*Notre objectif : faire de Menton une ville plus fraîche, plus végétale et plus résiliente face au changement climatique, tout en améliorant le cadre de vie quotidien.*

2 – Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et rénovation des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, ...) / Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire, thalassothermie, géothermie) dans les bâtiments publics (bureaux, écoles, équipements sportifs ...) et

privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation ?

*La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe d'abord par une meilleure efficacité énergétique de nos bâtiments, qu'ils soient publics ou privés. Pour cela, nous devons prendre clairement le virage des énergies renouvelables.*

*Nous développerons la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, en nous appuyant sur les Zones d'Énergies Nouvelles (ZEN) identifiées, qui permettront de cibler précisément les bâtiments les plus adaptés à ces installations.*

*Nous encouragerons également les initiatives privées. Les propriétaires et les copropriétés pourront être incités à installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures, terrasses ou ombrières de parkings, bien entendu sous réserve du respect des règles d'urbanisme, notamment l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Si nécessaire, une réflexion pourra être engagée pour faire évoluer le PLU afin de faciliter ces installations tout en préservant le patrimoine architectural de Menton.*

*Concernant les bâtiments publics, le décret tertiaire devra être pleinement appliqué. Celui-ci impose une réduction progressive des consommations énergétiques. Nous mettrons donc en place un plan pluriannuel de rénovation énergétique, afin d'atteindre les objectifs fixés par l'État.*

*Enfin, nous devons explorer toutes les solutions énergétiques adaptées à notre territoire. Des études de géothermie sont actuellement en cours concernant le Palais de l'Europe, et nous devons continuer à examiner toutes les possibilités permettant de produire une énergie locale, durable et maîtrisée.*

**3 – Sécuriser et promouvoir les mobilités douces (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) par des aménagements adaptés (pistes cyclables) et des limitations d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique ?**

*La question des mobilités doit être abordée de manière globale et équilibrée. À Menton, il ne s'agit pas d'opposer les modes de déplacement, mais d'organiser une cohabitation intelligente entre piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, transports collectifs et automobilistes.*

*Dans cette perspective, une grande réflexion sur le plan de circulation de la ville sera menée, afin d'améliorer à la fois la fluidité du trafic, la sécurité et la qualité de vie.*

*La première priorité est relative à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Un rapport sur le plan d'accessibilité existe déjà et devra être pleinement assumé et appliqué par la municipalité. Les aménagements urbains devront systématiquement intégrer cet objectif : passages bateaux, trottoirs adaptés, revêtements de sol appropriés. Tous les travaux réalisés dans la ville devront désormais prendre en compte cette exigence.*

*Concernant les mobilités douces, une zone limitée à 30 km/h en centre-ville pourrait être envisagée, afin de favoriser la sécurité des piétons et une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la voirie.*

*S'agissant des pistes cyclables, une réflexion globale sera engagée. Certains projets pourront être soumis à une consultation citoyenne afin de recueillir l'avis des Mentonnais. Nous savons que la création de pistes cyclables peut parfois se faire au détriment de places de stationnement en surface. C'est pourquoi ces aménagements devront être pensés en concertation avec les habitants, les associations et les acteurs concernés, en veillant notamment à compenser les pertes éventuelles de stationnement par des solutions en sous-sol lorsque cela est possible.*

*Pour réduire la circulation en centre-ville, nous souhaitons également créer deux grands parkings relais en entrée de ville. Ces parkings permettront aux automobilistes de laisser leur véhicule avant d'entrer dans Menton, avec des navettes électriques qui assureront la liaison vers le centre-ville.*

*Dans le même esprit, nous développerons les bus publics électriques, afin de rendre les transports collectifs plus attractifs et plus respectueux de l'environnement.*

*La gestion du trafic devra aussi s'appuyer sur des outils modernes. Des feux intelligents viendront compléter les dispositifs de régulation de la circulation, tandis que certains aménagements de ronds-points permettront de fluidifier le trafic.*

*Enfin, pour désengorger durablement la ville, nous souhaitons créer un nouvel axe de circulation. Dans ce cadre, un rond-point sera créé sous le pont SNCF du Careï, et la rue Henri Gréville sera mise en double sens. Cet aménagement permettra notamment aux véhicules se dirigeant vers Garavan et l'Italie d'emprunter cet itinéraire, évitant ainsi de saturer le centre-ville.*

*Des études de trafic ont déjà démontré la viabilité de ce projet, qui contribuera à améliorer la fluidité de circulation dans l'ensemble de la ville.*

4 – Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral (zéro plastiques, qualité des eaux de baignade, ports actifs en biodiversité, zéro artificialisation, limitation de certaines pratiques polluantes, limitation du trafic des paquebots de croisières ...) ?

*Au-delà des effets d'annonce, nous voulons que Menton devienne une ville pionnière en matière d'écologie et d'éco-responsabilité, notamment sur son littoral, qui constitue l'une de ses plus grandes richesses.*

*Pour y parvenir, nous créerons une commission municipale dédiée à l'éco-responsabilité, qui viendra compléter l'organisation interne de la ville. Cette commission aura pour mission de définir et de piloter une véritable stratégie écologique à l'échelle de la commune.*

*Elle travaillera notamment sur plusieurs axes concrets : la réduction du plastique, avec un objectif de zéro plastique lors des événements organisés sur la commune, la mise en place de chartes environnementales dans les ports, la protection de la biodiversité marine et la préservation du littoral.*

*Cette commission aura également un rôle de sensibilisation et d'éducation, notamment auprès des jeunes générations, afin de développer une véritable culture de la protection de l'environnement et de la mer.*

*L'objectif est clair : engager progressivement l'ensemble des activités balnéaires dans une transition écologique, en veillant à la qualité des eaux de baignade, à la protection de la biodiversité et à la limitation des pratiques polluantes.*

*Enfin, concernant les paquebots de croisière, nous ne souhaitons pas encourager un tourisme de masse qui ne correspond ni à l'identité ni à l'équilibre de Menton. Notre ambition est de privilégier un tourisme plus durable, plus qualitatif et respectueux de notre littoral*

5 – Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, préserver le foncier agricole (garantir le zéro artificialisation nette, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EHPAD, ...) ?

*La question de l'autonomie alimentaire est aujourd'hui un véritable enjeu pour les collectivités, à la fois pour la qualité de l'alimentation, pour l'économie locale et pour la résilience de nos territoires.*

*Nous regardons avec beaucoup d'intérêt des initiatives comme la régie agricole municipale mise en place par la ville de Mouans-Sartoux, qui permet de produire localement une partie des aliments destinés aux cantines scolaires.*

*Dans un premier temps, nous souhaitons étudier la possibilité de développer un projet similaire, soit sous la forme d'une ferme agricole privée, soit sous celle d'une régie agricole publique. Toutefois, un tel projet doit être réfléchi à l'échelle du territoire, notamment au niveau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).*

*En effet, notre territoire dispose de foncier agricole potentiel, que ce soit à Sospel, sur certains terrains à Menton, ou plus largement dans l'arrière-pays, qui pourrait permettre de développer une production locale destinée notamment à la restauration collective.*

*Objectif : tendre progressivement vers une plus grande autonomie alimentaire, en privilégiant les circuits courts et les produits locaux pour les cantines scolaires, mais aussi pour les établissements comme les EHPAD.*

*Ce projet permettrait à la fois de préserver le foncier agricole, de soutenir les agriculteurs locaux et de garantir une alimentation plus saine pour nos enfants.*

6 – En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, que comptez-vous faire pour préserver la ressource en eau (approvisionnement, distribution, maîtrise de la consommation, solutions fondées sur la nature) ?

*La question de l'eau est un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire. Dans un contexte de changement climatique, l'eau deviendra l'une des ressources les plus précieuses des prochaines décennies. Il est donc indispensable d'engager une véritable réflexion stratégique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).*

*La première étape consiste à mieux connaître et sécuriser nos ressources. Notre territoire dispose d'une multitude de sources naturelles qu'il convient de répertorier, d'étudier et de préserver, afin de garantir un approvisionnement durable.*

*Ensuite, un travail important devra être mené sur le réseau de distribution de l'eau. Nous demanderons un bilan précis avec ORFEO, afin d'identifier les pertes sur le réseau et d'engager un plan d'action permettant de réduire drastiquement les fuites, qui représentent aujourd'hui un gaspillage important.*

*Par ailleurs, nous devons développer des solutions permettant d'économiser et de mieux valoriser l'eau. La réutilisation des eaux usées traitées pourra notamment être encouragée pour certaines utilisations, comme l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des rues.*

*La gestion des parcs et jardins devra également évoluer. Nous mènerons une politique de sobriété en eau, avec le développement de systèmes d'arrosage intelligents et la plantation de végétaux adaptés au climat méditerranéen, nécessitant moins d'eau.*

*L'objectif : préserver la ressource, réduire le gaspillage et anticiper les besoins futurs. Car demain, plus encore qu'aujourd'hui, l'eau sera l'or de notre territoire.*

7 - Plus précisément, pour la commune de MENTON, que prévoyez-vous pour ?

- L'adaptation du « Plan de masse de l'ilot des Sœurs Munet (UMc) », qui sera prochainement soumis à DUP, afin de réduire les hauteurs pour limiter les nuisances pour les riverains (<http://aspona.org/pdf/CommuniqueAvisASPONASoeursMunet.pdf>)

*Nous n'avons pas peur de dire stop à la bétonisation excessive, notamment lorsqu'il s'agit de grands ensembles immobiliers qui ne s'intègrent pas dans leur environnement.*

*Concernant l'adaptation du plan de masse sera prochainement soumise à Déclaration d'Utilité Publique (DUP), nous souhaitons réexaminer le projet afin de réduire les hauteurs prévues et limiter les nuisances pour les riverains.*

*Notre objectif est d'arriver à un projet qui respecte l'équilibre du quartier. Cela implique de veiller à une intégration architecturale cohérente, de limiter les hauteurs et de s'assurer que la question du stationnement soit correctement prise en compte.*

*Nous voulons un urbanisme raisonné, équilibré et respectueux des habitants.*

- La réhabilitation du Plateau Saint-Michel et le devenir de l'ancienne auberge de jeunesse (<http://aspona.org/CampingStMichel.htm>)

*Le Plateau Saint-Michel, laissé à l'abandon depuis trop d'années, doit redevenir un véritable espace naturel de détente pour les Mentonnais. Nous souhaitons préserver ce lieu comme un havre de paix, fidèle à l'esprit que beaucoup de Mentonnais ont connu il y a plusieurs décennies.*

*Une attention particulière sera portée à :*

- la replantation de végétation adaptée au site,*
- l'entretien régulier de cet espace naturel,*
- son accessibilité pour toutes les générations.*

*L'objectif est que ce lieu redevienne un espace de promenade, de nature et de convivialité ouvert à tous.*

*Concernant l'ancienne auberge de jeunesse, nous pensons qu'elle doit être rénovée et retrouver sa vocation d'origine : permettre à des jeunes de venir séjourner à Menton dans un cadre accessible. Une auberge de jeunesse doit rester un lieu d'accueil pour la jeunesse et les échanges internationaux, et non être détournée de sa fonction initiale.*

- L'arrêt du démantèlement de l'ancien centre de vacances Latournerie (« Plan de masse UMa » avec un risque d'atteinte aux paysages et de construction de plus de 300 logements nouveaux)

*Concernant le site de Latournerie, nous souhaitons là aussi adopter une approche responsable. Nous sommes favorables à un urbanisme encadré et réfléchi, qui respecte les paysages et les espaces naturels existants. Le projet évoquant la construction de plus de 300 logements nous paraît aujourd'hui excessif, notamment au regard :*

- de la préservation des espaces boisés- de la capacité des infrastructures de la ville,*
- et de la configuration géographique très contrainte de Menton.*

*Notre ville est située entre la mer et la montagne. Nous ne pouvons pas pousser les montagnes pour construire davantage. C'est la raison pour laquelle nous assumons une position claire : si des constructions doivent être envisagées, elles ne devront jamais se faire au détriment des espaces naturels et boisés.*

*Il est parfois nécessaire d'avoir le courage politique de dire stop à certains projets, lorsque l'équilibre de la ville est en jeu.*